



Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison – 93170 Bagnolet
Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Caroline Chevé
Secrétaire Générale

CC/NO/25.26/

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés

*Assemblée nationale,
126 rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP*

Bagnolet, le 31 octobre 2025

Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

Alors que les débats sur la loi de financement de la Sécurité sociale commencent, et que ceux sur le projet de loi de finance sont bien engagés, la FSU souhaite vous alerter.

D'une manière globale elle considère que dans son projet de budget pour 2026, le gouvernement s'est enfermé dans sa politique de réduction des dépenses de l'État et de refus d'augmenter les recettes, renonçant à répondre aux aspirations de justice fiscale, sociale et écologique portées dans les mobilisations en septembre-octobre par des centaines de milliers de manifestants et largement partagées par la population. Aux yeux de la FSU il est indispensable de faire davantage contribuer les ultra-riches et les multinationales pour dégager les recettes fiscales nécessaires.

L'attention de la FSU se porte plus particulièrement sur trois dimensions du débat que sont les retraites, les salaires et carrières de la fonction publique et les moyens des services publics.

Les retraites

La FSU rappelle qu'elle exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 dans son intégralité et milite pour une retraite à taux plein accessible à 60 ans, financée en augmentant les taux de cotisation mais aussi les assiettes soumises à cotisations et la fin des nombreuses exonérations de cotisations.

A ses yeux, la « suspension » n'est bien qu'un simple décalage qui consiste en un report de 3 mois du recul de l'âge d'ouverture des droits pour les générations nées entre 1964 et 1968. Seules les générations 1964 et 1965 bénéficieraient d'un report du nombre de trimestres de cotisation requis pour prétendre à une retraite à taux plein.

A cela s'ajoute les modalités de financement de la « suspension » qui sonnent comme une provocation, faisant porter le coût de la « suspension » de la réforme d'une part sur les retraité·es dont les pensions seraient encore davantage sous indexées par rapport à l'inflation et d'autre part sur les organismes complémentaires d'assurance-maladie, qui vont répercuter le surcoût sur leurs adhérent·es.

La FSU continue aussi d'exiger que des réponses soient apportées aux problématiques spécifiques des retraites de la fonction publique, notamment le montant des pensions et les inégalités femmes-hommes. L'exercice à temps partiel est particulièrement pénalisant dans le calcul des droits à pension dans la fonction publique d'autant plus que la bonification d'un an par enfant a été supprimée par la loi de 2003. Il est urgent de rétablir la prise en compte des enfants par une bonification de trimestres réputés cotisés. Le PLFSS 2026 devrait intégrer ces mesures d'égalité entre les femmes et les hommes.

La FSU continue aussi de dénoncer la théorie fallacieuse du « déficit caché » des retraites de la fonction publique régulièrement avancé pour mener campagne contre la fonction publique et ses agent·es. Les discours

pointant le poids du financement des pensions dans le budget de l'éducation nationale sous couvert de transparence des moyens alloués au système éducatif sont aussi une attaque contre les pensions comme salaire continué dans la fonction publique. La FSU met en garde contre cette instrumentalisation.

Les salaires et les carrières des agent-es de la fonction publique

Face à la crise d'attractivité des métiers des services publics et au vieillissement des effectifs de fonctionnaires, l'enjeu est de convaincre des milliers d'étudiants d'embrasser ces carrières. Or les signaux donnés depuis plusieurs années sont dissuasifs, ce dont témoigne largement la désaffection pour les concours et les difficultés de recrutement des contractuels.

Le gel du point d'indice, cumulé à l'inflation, a neutralisé les mesures liées au PPCR. Les rémunérations des agent-es de la fonction publique ont décroché et c'est une des raisons majeures de la crise de recrutement que notre pays connaît dans tous les métiers des services publics, et qui obère la pérennité même du service rendu à la population, alors même que de nombreuses générations vont partir à la retraite.

Pour la FSU, il y a urgence à ce que des mesures générales touchant toutes et tous les agent-es soient mis en œuvre, afin de rendre leur attractivité aux métiers et d'apporter la reconnaissance due à celles et ceux qui font vivre les services publics au quotidien. Cela passe par le dégel du point d'indice, mais aussi par la reconstruction des carrières de toute la fonction publique afin de redonner des perspectives aux agent-es. L'ouverture d'un tel chantier devrait commencer par des mesures indiciaires additionnelles générales dès 2026.

La FSU défend la nécessité d'un plan pluriannuel combinant la revalorisation de 20 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 80 points d'indice sur l'ensemble de la grille.

La FSU plaide d'autant plus pour des mesures générales qu'elle considère l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme un enjeu majeur. Or les mesures de type indemnitaires, ou visant à développer les missions particulières ou les heures supplémentaires ont largement fait la preuve de leur caractère inégalitaire, les hommes en bénéficiant beaucoup plus largement. La FSU rappelle l'exigence intersyndicale du maintien de la rémunération à 100 % lors d'un arrêt maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence, mesures qui d'ailleurs aggravent les inégalités entre les femmes et les hommes.

Les moyens des services publics

Les besoins de la population en matière de services publics augmentent du fait de l'explosion des inégalités et de la pauvreté. Les hôpitaux, la justice, le système éducatif, les universités, la culture, les services sociaux des collectivités territoriales manquent des moyens de répondre aux attentes, nourrissant l'amertume, le sentiment d'abandon et les tensions au sein de la société. De nouveaux besoins, notamment en lien avec la crise climatique, doivent être intégrés de manière transversale dans toutes les problématiques soulevées en matière de services publics.

A l'opposé le projet de budget prévoit de nouvelles suppressions d'emploi, qui viennent s'ajouter aux dégâts causés par des années d'austérité.

Dans l'Éducation, le solde positif affiché est lié aux créations d'emplois de stagiaires dans le cadre de la réforme de la formation initiale qui entrera en vigueur à la rentrée 2026. Or, ces créations d'emplois sont liées à la période transitoire, 2 ans, pendant laquelle deux concours vont coexister, un au niveau L3 et l'autre au niveau M2. Dans deux ans, les emplois de stagiaires liés au concours en M2 vont disparaître. L'affichage d'un solde positif d'emplois est donc purement conjoncturel. En réalité, ce sont 4018 postes d'enseignant-es titulaires qui seront supprimés pour la seule année 2026, la plupart dans des écoles et établissements publics : 1891 dans le 1er degré et 1365 dans le 2nd degré publics. L'argument démographique brandi par le gouvernement ne tient pas : pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer des dizaines de milliers d'emplois, pas en supprimer. Celui-ci n'a cessé de baisser au cours des 8 dernières rentrées. Par ailleurs, alors que les besoins sont toujours criants, le budget prévoit 1200 créations d'emplois d'AESH, soit moins que l'an dernier (2000) et l'année précédente (3000).

Au ministère de l'Agriculture, le gouvernement annonce d'un plafond global quasi stable mais on observe des baisses marquées dont 50 ETP sur le programme 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), et -87 ETP pour les opérateurs dont -37 ETP à l'ONF. La hausse de +40 ETP pour l'enseignement agricole technique est à mettre au regard des 45 ETP supprimés en 2025, coupe massive au regard des effectifs.

Le budget du ministère de la Culture acte une baisse historique de 170 millions d'euros des crédits et grave dans le marbre la suppression de 171 ETP au sein du ministère ainsi qu'une coupe franche dans le budget du patrimoine. Ces coupes ne concernent pas seulement l'administration centrale ; elles touchent les directions régionales (DRAC) et, surtout, les grands opérateurs nationaux, dont les musées comme le Louvre qui sont en première ligne du rabot budgétaire.

Au ministère de la Justice, si les crédits augmentent, ils sont bien mal orientés ! 3 000 places de prison supplémentaires plutôt des moyens pour ce qui marche réellement pour prévenir la récidive d'infractions : l'accompagnement des usagers en milieu libre ! Seulement 100 ETPT créés pour des Services pénitentiaires d'insertion et de probation exsangues, et ce pour une 4e année consécutive, alors qu'ils prennent en charge la totalité des usagers du service public pénitentiaire (180 000 personnes en milieu ouvert + 85 000 personnes détenues). A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le budget stagne (+0,36%, soit moins que l'inflation prévue). En dépit des conclusions du rapport thématique de l'Inspection Générale de la Justice et alors que les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs sont également en crise, 10% du budget de la PJJ reste alloué à l'enfermement des enfants.

Enfin, ce budget fait la part belle au Service Associatif Habilité au détriment du service public pour un coût pourtant plus important pour la PJJ.

L'Enseignement supérieur et la recherche (MIREs) gagnent 566 M€ par rapport à 2025, mais sont en retrait de plus de 364 M€ par rapport à la loi de finance initiale (LFI) de 2024 et pour le programme 150, qui progresserait de 157 M€ par rapport à la LFI 2025, ce sont plus de 519 M€ de dépenses contraintes supplémentaires que les établissements devront assumer en 2026 par rapport à 2025 (glissement vieillesse technicité, CAS pension, PSC, effets de l'inflation sur les budgets de fonctionnement notamment) et les besoins estimés face au retard sont de 8 milliards d'euros.

La ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation annonce que pour les collectivités locales, l'effort demandé serait de 4,7 milliards d'euros en 2026. La FSU alerte notamment sur les conséquences d'une baisse de ces dotations pour les acteurs majeurs des politiques sociales que sont les départements, dans un contexte d'explosion de la pauvreté et de forte colère sociale. Elle attire aussi l'attention sur les efforts indispensables que devront consentir les collectivités pour l'adaptation du bâti scolaire, et plus généralement des bâtiments accueillant du public face aux crises climatiques.

Ce courrier se concentre sur les aspects les plus saillants. La FSU reste disponible pour des échanges plus approfondis au niveau national comme local. Les enjeux de ce débat parlementaire vont bien au-delà du seul budget de l'année 2026. Notre pays est à un tournant. Dans un contexte de forte colère sociale, et alors que l'extrême droite ne cesse de tirer profit du sentiment d'abandon et d'injustice de la population en portant son discours d'imposture sociale, la FSU alerte sur la gravité du moment et la nécessité d'apporter enfin des réponses de progrès et de justice sociale.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Caroline CHEVÉ
Secrétaire Générale de la FSU